



HAL
open science

Vers un renouvellement du rôle de l'espace dans la dynamique des territoires

Véronique Thireau

► **To cite this version:**

Véronique Thireau. Vers un renouvellement du rôle de l'espace dans la dynamique des territoires.
Revue d'économie régionale et urbaine, 1993. hal-01811019

HAL Id: hal-01811019

<https://hal.science/hal-01811019>

Submitted on 8 Jun 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

VERS UN RENOUVELLEMENT DU ROLE DE L'ESPACE DANS LA DYNAMIQUE DES TERRITOIRES *

par

Véronique THIREAU

Ingénieur de Recherche contractuelle
CRPEE, Montpellier

Régulièrement, au cours de l'histoire, l'observation du réel a conduit à douter, voire à remettre en cause la validité des théories explicatives existantes, et il en va ainsi de toute science, qu'elle soit considérée comme exacte ou non. La science économique, et plus encore la science régionale, n'échappent pas, en cette fin de XXème siècle, au désarroi théorique général. La complexification perçue des rapports entre l'homme, l'économie et l'espace ne trouve que peu d'explications satisfaisantes et porteuses d'avenir dans les courants théoriques considérés jusqu'alors comme dominants.

Comment interpréter aujourd'hui les profondes transformations qui, depuis plusieurs décennies, bouleversent notre organisation spatio-économique, non seulement en France mais aussi au-delà de nos frontières ? En effet, avant même le déclenchement de la crise, il est possible d'observer des comportements spatiaux qui paraissent rompre avec les logiques de localisation traditionnelles. Recensement après recensement, les migrants désignent des espaces qui sont généralement plus réputés pour leur qualité de vie que pour leur dynamisme économique. Les populations, en tout cas celles qui se déplacent, manifestent alors des aspirations qui n'ont que peu de rapports avec les références admises en termes de taux de salaire, de chômage, d'opportunités d'emploi, de coûts, d'avantages monétaires.

Ces mouvements migratoires, par leur permanence et leur intensité, suscitent ce qu'il convient de dénommer un renversement des trajectoires régionales (1)**, mais ils intéressent également l'espace rural, donnant ainsi naissance à une recomposition de ce dernier (2). Au demeurant, de nombreux travaux montrent que ces changements ne concernent pas seulement l'hexagone et apparaissent aussi, malgré un certain décalage dans le temps, dans d'autres pays européens, sans parler des Etats-Unis (3).

La dynamique en oeuvre au coeur d'espaces peu industrialisés, volontiers considérés comme "attardés" est, pour nous, riche d'enseignements autant que source d'interrogations multiples. Sa dimension géographique large, la revitalisation économique qu'elle permet (4), les paradoxes et les contradictions

* Première version juillet 1991, version révisée décembre 1992.

** Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes en fin d'article.

qu'elle révèle, les déterminants sur lesquels elle repose (5), nous obligent en effet à voir en elle, non pas un simple "rattrapage", pas plus qu'un phénomène consécutif aux difficultés qui affectent les zones industrialisées, mais plus certainement l'émergence d'un mode de développement singulier sans grand rapport avec un modèle longtemps dominant, désormais devenu moins pertinent. En cela, la science régionale se trouve stimulée et les transformations en cours, restées imprévues de la plupart des travaux de prospective, l'invitent à ne plus considérer les problèmes dans les mêmes termes qu'auparavant et à envisager des pistes de réflexion originales en vue de systématiser les orientations actuelles.

Pour autant, il convient de ne pas sous-estimer les tendances lourdes qui, du poids de la ville à celui de l'industrie, ont contribué à la localisation des hommes et des activités et qui font que certains espaces connaissent encore aujourd'hui un parcours résolument inscrit dans la continuité, voire le rattrapage. Mais il importe, dans le même temps, de percevoir, mesurer et apprécier des évolutions qui peuvent certes apparaître aujourd'hui marginales mais qui sont susceptibles de nous révéler les perspectives de devenir d'une société en gestation, d'un futur possible, voire probable, auquel nous ne pouvons qu'être attentifs.

Ces espaces, capables d'évoluer en s'écartant de trajectoires qui semblaient définies une fois pour toutes, accèdent à la croissance selon des modalités de développement originales, complexes, ponctuées d'aléas et pouvant paraître désordonnées. Reflétant les actions, mais aussi les perceptions et les représentations d'une multitude d'acteurs localisés, guidés par leurs stratégies respectives et en relation les uns avec les autres, les processus en oeuvre méritent d'être reconsidérés dans leur globalité et dans leur diversité. Les entreprises, petites ou grandes, l'Etat, la C.E.E., les collectivités locales, de même que les populations et leur espace de vie sont autant de passages obligés dans l'émergence d'une dynamique au coeur d'un territoire. Rendre compte des lois qui la sous-tendent suppose donc de dépasser une procédure analytique pour laquelle les interactions entre les parties en présence seraient assez faibles pour être négligeables et donc d'adopter une démarche large et diversifiée capable *d'ouvrir l'économie à la multidimensionnalité* (6).

C'est donc dans une optique d'interdépendance du politique, du social, de l'économique et du spatial que nous proposons un schéma explicatif d'une organisation territoriale dont la finalité est le développement et qui intègre la dimension relationnelle et donc informationnelle des différents pouvoirs en oeuvre. Ainsi, pourrions-nous envisager les modes d'articulation, d'adaptation entre un potentiel local donné, comportant des aspects qualitatifs, et un environnement contraignant dont les acteurs localisés n'ont pas nécessairement la maîtrise. Les principes générateurs ou inhibiteurs de la croissance seront pris en compte dans un contexte évolutif appelant une autre interprétation du sens de l'espace, en accord avec les évolutions récentes.

qu'elle révèle, les déterminants sur lesquels elle repose (5), nous obligent en effet à voir en elle, non pas un simple "rattrapage", pas plus qu'un phénomène consécutif aux difficultés qui affectent les zones industrialisées, mais plus certainement l'émergence d'un mode de développement singulier sans grand rapport avec un modèle longtemps dominant, désormais devenu moins pertinent. En cela, la science régionale se trouve stimulée et les transformations en cours, restées imprévues de la plupart des travaux de prospective, l'invitent à ne plus considérer les problèmes dans les mêmes termes qu'auparavant et à envisager des pistes de réflexion originales en vue de systématiser les orientations actuelles.

Pour autant, il convient de ne pas sous-estimer les tendances lourdes qui, du poids de la ville à celui de l'industrie, ont contribué à la localisation des hommes et des activités et qui font que certains espaces connaissent encore aujourd'hui un parcours résolument inscrit dans la continuité, voire le rattrapage. Mais il importe, dans le même temps, de percevoir, mesurer et apprécier des évolutions qui peuvent certes apparaître aujourd'hui marginales mais qui sont susceptibles de nous révéler les perspectives de devenir d'une société en gestation, d'un futur possible, voire probable, auquel nous ne pouvons qu'être attentifs.

Ces espaces, capables d'évoluer en s'écartant de trajectoires qui semblaient définies une fois pour toutes, accèdent à la croissance selon des modalités de développement originales, complexes, ponctuées d'aléas et pouvant paraître désordonnées. Reflétant les actions, mais aussi les perceptions et les représentations d'une multitude d'acteurs localisés, guidés par leurs stratégies respectives et en relation les uns avec les autres, les processus en oeuvre méritent d'être reconsidérés dans leur globalité et dans leur diversité. Les entreprises, petites ou grandes, l'Etat, la C.E.B., les collectivités locales, de même que les populations et leur espace de vie sont autant de passages obligés dans l'émergence d'une dynamique au coeur d'un territoire. Rendre compte des lois qui la sous-tendent suppose donc de dépasser une procédure analytique pour laquelle les interactions entre les parties en présence seraient assez faibles pour être négligeables et donc d'adopter une démarche large et diversifiée capable d'*ouvrir l'économie à la multidimensionnalité* (6).

C'est donc dans une optique d'interdépendance du politique, du social, de l'économique et du spatial que nous proposons un schéma explicatif d'une organisation territoriale dont la finalité est le développement et qui intègre la dimension relationnelle et donc informationnelle des différents pouvoirs en oeuvre. Ainsi, pourrions-nous envisager les modes d'articulation, d'adaptation entre un potentiel local donné, comportant des aspects qualitatifs, et un environnement contraignant dont les acteurs localisés n'ont pas nécessairement la maîtrise. Les principes générateurs ou inhibiteurs de la croissance seront pris en compte dans un contexte évolutif appelant une autre interprétation du sens de l'espace, en accord avec les évolutions récentes.

UN CADRE METHODOLOGIQUE ADAPTE : L'APPROCHE SYSTEMIQUE

Evoquer le principe d'une organisation territoriale du développement revient à faire du territoire un des éléments clé de notre analyse. Encore faut-il le définir ! Le concept de territoire n'a en effet pas d'existence en soi ou, plus exactement, il en a de multiples qui peuvent recouvrir les réalités les plus diverses. Le territoire que nous envisageons, en tant qu'observateur dénué de neutralité puisque *soumis à notre propre perception et à l'interrogation que nous portons sur les choses* (7), s'apparente à un espace tout à la fois structuré, en tant que résultat de relations de pouvoir, et à son tour structurant car partie intégrante des relations de pouvoir. Lieu d'inscription et objet de stratégies émanant de pouvoirs épars (politique, économique, social...) qui vont y laisser leurs empreintes, l'espace est, dans le même temps, une condition d'existence de ces pouvoirs. C'est donc à un espace doté d'une épaisseur organisationnelle que nous faisons référence ici sous le vocable de territoire. L'espace, façonné par l'histoire est réhabilité comme contrainte et objet de développement. Le spatial redevient alors une condition du développement, au même titre que le politique, le social et l'économique.

Reconsidérer les nouveaux comportements spatiaux et, avec eux, la diversité de situations localisées porteuses de projets de développement multiples, différents, susceptibles d'évoluer dans le temps et dans l'espace et qui ne s'organisent plus seulement autour d'une logique dichotomique de type "centre-périphérie", "progrès-retard", "croissance-déclin", suppose de recourir à une modélisation conjonctive. Le territoire ou "espace de vie et de communication" ne peut en effet être appréhendé par l'étude de ses parties prises isolément car il correspond à un processus relationnel complexe qui ne s'analyse pas en soi mais eu égard à une finalité, un objectif.

Ce but vers lequel tend le complexe territorial correspond à ce que l'on appelle communément le développement. Ce dernier ne peut être envisagé dans sa seule dimension quantitative et doit incorporer des aspects qualitatifs. De ce fait, il se différencie nettement de la notion de croissance, engendrée par des mécanismes centraux tels que le marché ou les institutions centralisées, sans pour autant la rejeter d'ailleurs.

Il est évident que la croissance, entité mesurable, contribue à l'amélioration de la satisfaction des individus et permet une accessibilité aussi large que possible à ses fruits mais, dans le même temps, elle induit aussi des effets négatifs et ne peut en cela constituer une référence, ni un objectif suffisant. La mise en cause progressive du paradigme du "développement-croissance" par lequel on percevait les problèmes et on concevait les solutions, l'émergence des idées relatives au *développement endogène* (8) vont contribuer à ce que la meilleure satisfaction possible des besoins fondamentaux de la population devienne une condition de la légitimité du développement. Il ne s'agit donc plus de produire à tout prix mais plutôt de répondre aux besoins d'une population localisée, tout en respectant les contraintes de conservation, de survie du territoire. Dès lors, la finalité de l'organisation territoriale correspond à une certaine forme d'arbitrage entre "la croissance" et la dégradation induite du niveau de satisfaction des populations locales.

Cette conception du développement fait référence à une éthique qui nous éloigne de la rationalité économique à laquelle toute activité finalisée est censée répondre. En effet, les activités économiques comportent des dimensions non économiques et les hommes sont à la recherche de perspectives gratifiantes dont l'expérience économique n'est que l'une des facettes, l'un des moyens de réalisation. S'il n'est évidemment pas question de nier toute rationalité, il convient d'inscrire celle-ci dans un contexte social, culturel et donc spatial duquel elle ne peut s'abstraire (9).

Appréhender le développement en lui supposant une valeur qui ne se traduit pas nécessairement par un accroissement de richesse ne permet certes pas de décrire de manière exhaustive toutes les formes de développement possibles, ni de définir quelle serait la meilleure, d'ailleurs tel n'est pas notre propos, mais cette démarche nous fournit une référence utile quant à la compréhension des dynamiques spatialisées et de leur logique d'organisation. Elle permet de replacer l'action de l'homme dans un environnement qui va bien au-delà de l'univers marchand, dans un "espace de vie" dont la consistance, les propriétés de transformation et les potentialités d'évolution dépendent de relations multiples qui s'interconnectent et reflètent la conjugaison ou la confrontation d'un ensemble de valeurs sociales, politiques et économiques.

Cette situation d'interdépendance introduit des difficultés théoriques et méthodologiques indéniables quant à sa perception. Elle exige en effet une approche globale et un éclairage multidisciplinaire. Elle suppose de recourir à une modélisation conjonctive, mais aussi projective qui interroge le monde en privilégiant les relations entre des éléments et non les éléments eux-mêmes. Dans cette perspective, seule une approche de type systémique peut nous autoriser à proposer une représentation cohérente de l'organisation territoriale et de ses projets de développement.

Cette méthodologie, partant de la finalité du tout en vue de comprendre comment celle-ci commande l'organisation des parties et des éléments qui le constituent, s'articule sur la notion de système, ce dernier faisant référence à une construction intelligible et finalisée d'actions interdépendantes. Défini par E. MORIN (10) comme *une unité globale organisée d'interrelations entre éléments, actions ou individus*, le système contient deux idées jointes, la relation et la globalité, desquelles émerge une troisième idée : l'organisation. Celle-ci correspond à *l'agencement de relations entre composantes ou individus qui produit une unité complexe ou système, dotée de qualités inconnues au niveau des composants ou individus. L'organisation lie de façon interrelationnelle des éléments ou événements ou individus divers qui dès lors deviennent les composants d'un tout. Elle assure solidarité et solidité relative à ces liaisons, donc assure au système une certaine durée en dépit de perturbations aléatoires. L'organisation donc : transforme, produit, relie, maintient* (11). Elle ne se confond pas avec ce que l'on appelle communément la structure, résultat instantané et invariant de l'action d'organiser (12). L'organisation, elle, exprime tout à la fois l'action en elle-même et le résultat obtenu. En cela elle suppose l'éventualité d'une transformation, d'un changement. Toutefois, elle doit être suffisamment stable pour pouvoir être perçue en tant que telle. Pour J.L. LEMOIGNE, l'organisation est *inséparable de cet environnement dans lequel elle agit, auquel elle appartient et en même temps susceptible d'en être*

distinguée, différenciée, reconnue par l'acte de perception du modélisateur (13). L'approche systémique permet donc l'identification d'un processus dynamique, inscrit dans le temps irréversible de l'action.

Ce faisant, il ne s'agit pas, pour nous, de rejeter sommairement la méthode analytique, mais bien de choisir entre deux approches dont l'une met en évidence des concomitances, des causalités partielles, isolées de leur contexte, tandis que l'autre dégage l'articulation des grandes fonctions d'où émerge une finalité globale, en interdépendance avec un environnement. Si aucune des deux n'est moins indispensable que l'autre, à l'évidence la seconde est plus appropriée à notre souci de compréhension des dynamiques spatialisées.

Avant de procéder à la description de notre système *territoire* par repérage de ses traits caractéristiques, donc des relations qui unissent les différents éléments actifs en vue de le produire, il convient de préciser que la vision systémique que nous proposons de l'organisation territoriale, reste un système conceptuel et donc abstrait. Il n'est pas le monde réel et ne constitue qu'une manière de le regarder. Un système n'a en effet pas d'existence en soi, il est élaboré par un observateur, lui-même influencé par un environnement culturel et subjectif, et qui le définit en mettant l'accent sur des variables considérées par lui comme stratégiques et sur les relations qui les unissent. Il est donc nécessaire de rester conscient, à l'instar d'E. MORIN, que *le réel obéit toujours apparemment à la pensée, mais sachez qu'en fait cela veut dire qu'il lui échappe toujours en son fond, c'est-à-dire qu'il y a plus de choses dans le réel que ne peut concevoir l'esprit humain (14).*

INFORMATIONS ET POUVOIRS : PRINCIPES ORGANISATEURS DU SYSTEME TERRITOIRE

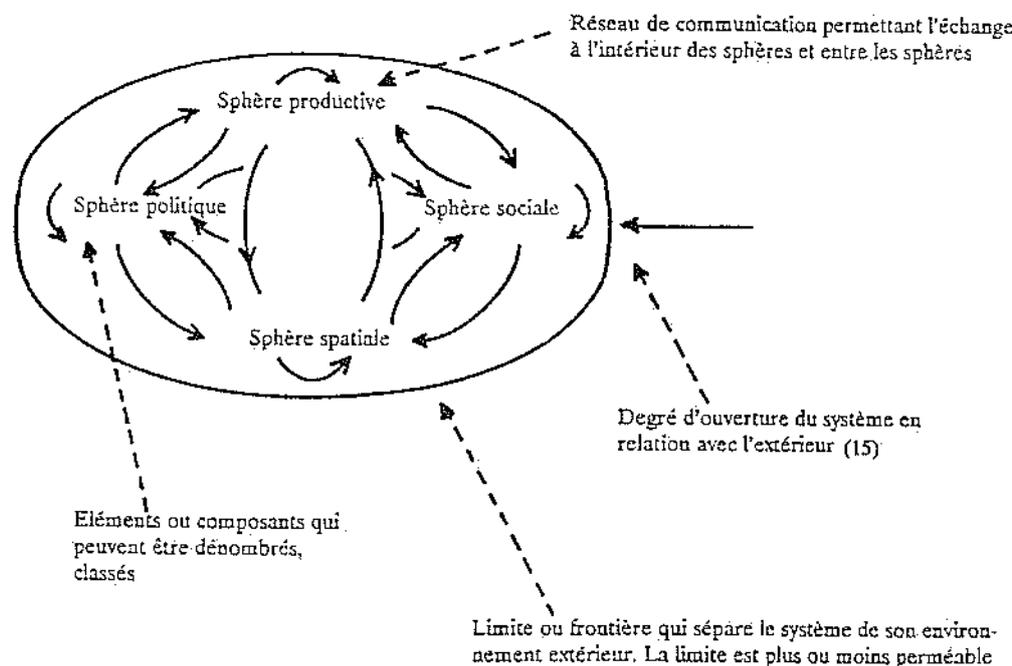
Procéder à la description d'un système, ici dénommé territoire, ne consiste pas à isoler un à un les éléments actifs en vue de les définir, mais plutôt à appréhender chacun des niveaux d'organisation dans son interdépendance avec tous les autres. C'est en effet par l'articulation et la combinaison des finalités, des stratégies des différents sous-systèmes concernés qu'est conditionnée l'apparition et l'existence d'un système, d'un tout cohérent. D'ailleurs, s'il est possible de repérer les objectifs qui se dégagent de chacun des niveaux d'organisation participant à l'élaboration d'une forme territoriale et de son projet de développement, il est en revanche plus délicat d'identifier le ou les acteurs qui concourent à cette dynamique, ceux-ci pouvant relever tour à tour du politique, du social, de l'économique et du spatial. Dans la mesure où un protagoniste participe à l'accomplissement de plusieurs projets, on peut en effet fort bien le retrouver dans différents stades de l'organisation. Ainsi, le même homme peut simultanément afficher une stratégie propre à sa fonction d'élu, de gestionnaire, et manifester un comportement qui caractérise sa position de chef d'entreprise ou de ménage. Dans le même temps, il agit dans l'environnement social et le contexte spatial auxquels il est soumis, même s'il peut, dans une certaine mesure, participer à leur transformation.

Cette impossibilité d'isoler des acteurs selon leur fonction propre nous oblige à mettre l'accent, non pas sur la structure même du système, mais sur son

aspect fonctionnel et donc sur les relations qu'entretiennent entre eux les acteurs, matérialisées par les stratégies qu'ils déploient.

Le schéma suivant va nous permettre de visualiser les différents niveaux d'organisation retenus ainsi, et surtout, que leur mode d'articulation, de conjonction.

La nature et le rôle des sphères seront analysés par la suite, cependant nous pouvons dire rapidement que chacune d'elles est définie en fonction de la dynamique relationnelle des acteurs qui en sont parties prenantes, et non en fonction des acteurs eux-mêmes. Ainsi, la sphère politique a pour fonction d'assurer la cohésion de la société et la cohérence de l'ordre social. La sphère productive a pour objectif d'accroître les richesses disponibles. La sphère sociale acquiert une spécificité par le fait qu'elle s'attache à ce qui fait l'individu en tant qu'être unique, aux comportements individuels. Enfin, la sphère spatiale donne au territoire la dimension spatio-temporelle qui lui est due.



La représentation proposée suggère plusieurs remarques : rappelons que *chaque système est en même temps un sous-système d'un système, donc un système de système* (16). Le territoire est donc doté de qualités inconnues au niveau des composantes, ici dénommées sphères, mais ne possède pas toutes les qualités de celles-ci. Les sphères s'imbriquent mutuellement mais chacune

dispose de propriétés distinctes. Dans le même temps, le territoire (par exemple le territoire régional) est ouvert sur un environnement plus vaste (par exemple le territoire national), avec lequel il pratique des échanges multiples qui sont nécessaires à sa survie et à son évolution. La reconnaissance de l'ouverture de tout système sur son environnement est fondamentale car c'est elle qui autorise le changement, d'adaptation, et conditionne ses perspectives dynamiques.

Ainsi, le système territorial doit être suffisamment ouvert en vue d'éviter toute sclérose, toute perte d'adaptation. A cet égard il doit, par exemple, être en mesure d'accueillir des migrants ou des entreprises susceptibles de stimuler son propre fonctionnement. Il peut même, et il doit, susciter ce mouvement en diffusant une information symbolique apte à donner de lui une image attractive, *positivante* (17) à son environnement. Cependant, et dans le même temps, le territoire est, par construction, un système manifestant une certaine autonomie car, si ses comportements devaient être complètement dépendants d'interventions extérieures ou exogènes sur lesquelles il n'a aucun contrôle, il deviendrait alors parfaitement prévisible.

C'est par ce degré de fermeture (18) que le territoire peut être appréhendé comme tel et qu'il acquiert sa spécificité, ainsi *ses comportements sont élaborés par le système lui-même, de façon endogène ; ouvert sur ses environnements qui le sollicitent et le contraignent (lui interdisant certaines formes d'action a priori possibles) et en transaction avec eux, il n'en est pas pour autant dépendant : ayant ses objets propres, il est capable d'intelligence* (19). Par exemple, ce n'est pas parce que les grandes firmes multinationales ignorent, de par leur stratégie, la dimension territoriale que celle-ci n'a pas d'existence en tant qu'organisation. Elles peuvent l'affecter, la déformer mais pas nécessairement la remettre en cause. L'organisation territoriale est en quelque sorte "agressée" par des stratégies exogènes mais elle demeure une organisation, même si elle est amenée à changer, à se transformer, selon des capacités adaptatives, des ressources et des réponses qui lui sont propres. Pour B. PLANQUE, *la région est tout autre chose que l'espace de la firme auquel elle préexiste, résiste et l'on peut dire "postexiste"* (20).

Si l'analyse systémique fait de l'information son élément organisateur privilégié, elle ne la prend en compte trop souvent que sous un angle quantitatif, l'appréciant généralement comme un tout indifférencié. De fait, elle néglige le caractère désorganisateur dont est dotée toute information. Evoquer les stratégies des sphères en présence (politique, économique, spatiale, sociale), ainsi que l'objectif dont est porteuse l'organisation territoriale suppose implicitement que l'information est plus qu'une quantité homogène et qu'elle est douée de qualités qu'il convient d'examiner. C'est dans cet objectif qu'il convient de définir l'information, tour à tour organisant et désorganisant le territoire, et donc intégrant le degré de contrainte ou d'autonomie de toute décision, de toute action.

Chaque sphère est en effet capable d'actions, selon des critères façonnés en elle-même, et participe activement à l'organisation du développement (voire à sa désorganisation) mais elle est, en même temps, contrainte dans ses marges de manoeuvre par les influences que vont déployer toutes les autres. Des relations d'autorité, d'influence, de domination, de conflit, de coopération, de

négociation... bref de pouvoir, vont se manifester tant entre les sphères, qu'à l'intérieur d'elles-mêmes, et c'est de la confrontation de ces forces en présence que naîtra le territoire doté d'un développement qui lui est propre.

Le pouvoir dont il est question ici ne s'apparente pas à une autorité établie, à un ordre institué. Il ne correspond pas au seul pouvoir autoritaire généralement connoté d'un sens négatif. *Qui dit pouvoir ou autorité ne dit pas Etat... Il faut dissiper la fréquente confusion entre l'Etat et le pouvoir. Le pouvoir naît très tôt, dès l'histoire qu'il contribue à faire. Si le pouvoir personnel contribue à engendrer (à produire) l'Etat, celui-ci ajoute beaucoup à ce pouvoir comme tel (21).* Il ne s'agit donc pas ici du Pouvoir, identifié à l'autorité donc doté d'une dimension unique, mais des pouvoirs, multidimensionnels puisque du domaine de la relation. Comme le qualifie M. FOUCAULT : *le pouvoir est partout, ce n'est pas qu'il englobe tout, c'est qu'il vient de partout (22).*

Le pouvoir tel que nous l'entendons, qu'il soit extérieur ou intérieur au système, est une *relation d'échanges réciproques et déséquilibrés dans laquelle une des parties en présence a l'avantage sur l'autre (23)*. Il implique donc la possibilité qu'à tout groupe d'agir sur un autre groupe, compte tenu des moyens dont il dispose et de ses capacités de négociation propres. Il est présent dans toute relation, toute communication, et ceci, de façon consciente ou inconsciente. C'est grâce à l'information, relation ultime définissant tout élément par rapport aux autres et moteur du changement, qu'est reflété le pouvoir, les pouvoirs différentiels véhiculés par les sphères et entre les sphères qui participent à la formation ou à la déformation, voire à la destruction du système territorial.

La multiplicité des logiques en oeuvre nous impose non seulement de redonner à l'information le contenu qualitatif qui est le sien mais, plus encore, de porter nos efforts sur une tentative de synthèse et de formalisation. Il nous faut en effet à présent proposer une clé de lecture des énergies en présence, tour à tour structurant ou déstructurant le territoire et son mode de développement.

Un modèle fondé sur le binôme régulation-équilibre dont procède une typologie des informations va s'avérer opportun pour percevoir la gamme de relations et donc de stratégies qui unissent les différentes sphères et forment chacune d'elles. Il se révélera en outre opérationnel en ce qu'il permet de pratiquer une distinction entre les informations produites et véhiculées par le pouvoir dominant et celles créées par des acteurs individuels ou agrégés en groupe et désireux de promouvoir d'autres référentiels.

VERS UN MODE D'ORGANISATION FONDE SUR LE COUPLE REGULATION-EQUILIBRATION

Inspiré largement des préceptes dégagés par F. PERROUX (24), le modèle proposé érige l'information ou, plus exactement, les rapports d'information au rang de principe organisateur privilégié.

Formidable précurseur, F. PERROUX souligne, dès le début des années 60, le rôle fondamental joué par l'information dans la société moderne et le pouvoir différentiel des individus, firmes, organisations ou sociétés, selon leur capacité, de recevoir, de créer et d'émettre l'information. *Aux inégalités résultant des différences entre les dimensions, les natures d'activité et les pouvoirs de négociation des entreprises, des groupements économiques, des syndicats, des collectivités publiques, des Etats, s'ajoutent celles qui découlent des inégalités touchant les moyens d'obtenir, de créer, de répandre l'information économique* (25).

L'information, tout comme le pouvoir, ne peut pas, toutefois, être qu'économique. Elle s'inscrit, dans un environnement plus vaste où le politique, le spatial et le sociétal sont largement présents. De fait, elle est, elle aussi, une notion multivariée. A l'instar de G. BATESON (26), nous la concevons comme une *différence qui crée une différence*. Elle ne s'apparente pas avec un phénomène purement technique, quantitativement mesurable selon une grandeur unique, mais constitue plutôt une démarche spécifique d'appréhension du réel, dépendante du tissu relationnel dans lequel elle est produite, diffusée, consommée. Elle n'est pas le réel mais l'une de ses représentations, assurant la mise en relation de l'homme et du monde. Comme telle, elle devient alors l'enjeu et la source du changement de toute organisation à laquelle elle permet de se renouveler, de répondre aux "agressions" d'autres organisations également *in-formées* (27).

Raisonné en termes de régulation et d'équilibration constitue un moyen, bien que n'étant pas unique, de percevoir la différence, ou plutôt les différences que les informations supposent, et donc d'appréhender les multiples pouvoirs et les stratégies variées qui s'affrontent ou se conjuguent au cœur du territoire en vue de sa structuration. Le modèle équilibration-régulation fournit d'ailleurs un cadre d'interprétation général de toute dynamique organisationnelle, que celle-ci soit de nature sociale, politique, spatiale et plus largement territoriale.

Les principes généraux du modèle définissant les concepts de régulation et d'équilibration ainsi que les éléments méthodologiques s'y référant seront rappelés ici avec brièveté. Ils s'inspirent des travaux de C. L'HUILLIER, auxquels nous avons déjà fait référence, ainsi qu'à ceux de J. ROUZIER et A. NOY (28).

Les concepts de régulation et d'équilibration permettent, l'un et l'autre, de rendre compte du double principe d'ordre et de désordre, au cœur de tout système organisé. Ces deux principes sont indissociables l'un de l'autre, s'intégrant l'un à l'autre, même s'ils se combattent, se forment et se déforment mutuellement. La distinction essentielle entre équilibration et régulation est fondée sur le pouvoir respectif de chacune.

Pour G. CANGHILHEM, *la régulation, c'est l'ajustement conformément à quelques règles ou normes, d'une pluralité de mouvements ou d'actes, et de leurs effets ou produits, que leur diversité et leur succession rend d'abord étrangers les uns aux autres* (29). En d'autres termes, la régulation se définit comme la capacité d'un système qui, de lui-même ou sous l'influence de paramètres exogènes, s'avère en mesure d'effectuer une sélection parmi la très grande variété de trajectoires possibles. Elle émane de groupes et d'organisations et donc d'un niveau macro-cosmique. Elle vise à instituer un principe d'ordre, d'unité et de cohésion finalisé par rapport à un désordre existant et va donc définir le *normal* et l'*anormal* au coeur du système qu'elle tend à maîtriser. La régulation n'est pas la finalité du système mais reflète, en quelque sorte, les moyens qui permettent d'y parvenir et les réactions de l'organisation face à toute perturbation des programmes fixés. L'instauration d'un mode de régulation à l'échelle globale est le résultat de conflits ou d'alliances entre les différents niveaux de régulation, eux-mêmes issus d'un jeu relationnel complexe.

Soucieuse de maintenir un ordre conforme à ses aspirations, la régulation se doit de canaliser l'évolution du système, voire du sous-système, dans lequel elle opère et donc d'imposer ses objectifs comme référence admise par le plus grand nombre. Pour mener à bien cette démarche qui lui assure survie et reproduction, elle dispose d'une arme reflétant sa stratégie et la nourrissant : l'information. Instrument de contrôle aux mains de tout pouvoir régulateur, l'information peut, dans ce cadre, revêtir deux formes principales (information normée, information sémiologique) dont les caractéristiques de complémentarité et de cohérence renforcent la logique de la régulation employée.

L'information normée est le principal matériau produit par la régulation centrale et véhiculé par elle. Elle est très largement codifiée (lois, règlements,...) standardisée (journal officiel...) voire quantifiée (statistiques, INSEE...). Elle apparaît aux acteurs sous forme de données ou de contraintes. Dans tous les cas, c'est la norme, la référence. Elle est structurante à la fois dans le temps intégrant le passé (archives...), le présent (statistiques, règlements...) et l'avenir (plans...) et dans l'espace, car dépendante des réseaux de diffusion et privilégiant certains d'entre eux.

L'information sémiologique, en tant qu'idéologie dominante, entre également dans le processus de contrôle de la régulation centrale. Véhiculant représentations et modèles, elle aboutit à une mythologie officielle qui tente d'accréditer une image finalisée de la société utile à l'efficacité de la régulation. En valorisant un certain nombre de messages, elle renforce le pouvoir de l'information normée et justifie son existence assurant ainsi la cohésion du système.

L'efficacité de toute régulation dépend de sa capacité à canaliser et à gérer les comportements des acteurs qui visent à la déstabiliser, en transgressant l'ordre qu'elle défend. Les règles du jeu instaurées de la sorte, vont peser sur les comportements des individus. Ceux-ci, malgré un certain degré de dépendance dans leurs décisions et actions, disposent d'une autonomie relative par rapport aux milieux structurés dans lesquels ils opèrent. *L'agent n'est pas un objet inerte soumis à une constellation de forces auxquelles il n'aurait aucune*

part et dont il subirait passivement l'effet ; il est sous contrainte, acteur et pas simplement agi (30). La régulation, aussi efficace soit-elle, ne peut astreindre la totalité des acteurs à sa logique. La capacité du pouvoir régulateur apparaît comme forcément insuffisante pour accomplir son action de manière exhaustive, restent donc des vides, des interstices, des lacunes, au sein desquels les acteurs vont tenter de s'affranchir des contraintes qui leur sont imposées.

C'est par les limites de la régulation que nous pénétrons dans le monde des équilibrations. Par équilibration, nous entendons un principe de désordre qui est le fait d'éléments atomisés, disparates, organisés ou non, intégrant peu ou prou la régulation et porteurs de déviance partielle, voire totale. Les équilibrations supposent donc une remise en cause de l'ordre institué et des valeurs qu'il tente de promouvoir. Elles visent à écarter le système de la trajectoire imposée et légitimée par les pratiques régulationnistes. En cela, elles peuvent conduire à une remise en cause de l'ordre dominant ou, plus radicalement, à un remplacement de celui-ci.

Les équilibrations relèvent du domaine micro-cosmique car émanant d'entités individualisées. A travers elles, c'est l'individu et son pouvoir par rapport au système organisé, comme à tout niveau d'organisation, qui est pris en compte. *Les équilibrations sont le fait d'agents. Leurs actions et réactions, leurs anticipations de situation et de comportement s'opèrent dans des milieux structurés et sous des conditions inégales (31).* Les équilibrations se reflètent à travers une panoplie de comportements les plus divers, plus ou moins violents, plus ou moins radicaux, clairement exprimés ou, au contraire, confus. Les attentats, les grèves organisées ou non par des syndicats, la publication de revues par des associations telles que la défense des consommateurs, de l'environnement... sont autant de manifestations porteuses de projets contrariant totalement ou partiellement les objectifs émanant de la régulation. De même, toute innovation, dès lors qu'elle n'est pas générée par les unités dominantes, pourra apparaître comme un facteur qu'il est nécessaire de combattre et, au besoin, de récupérer.

Il existe ainsi, à côté d'une information produite et véhiculée par le pouvoir dominant, d'autres formes d'information créées par des acteurs individuels ou constitués en groupe et porteuses d'autres référentiels. L'information "équilibratrice" peut être néanmoins délicate à appréhender. En effet, si les décisions collectives (revendications...) sont aisément repérables, les décisions strictement individuelles ne sont pas toujours clairement exprimées et facilement identifiées, et peuvent jouer pleinement sur des arguments non rationnels.

Outre les informations émises par l'ordre institué qu'elles contestent, les équilibrations se nourrissent à plusieurs sources : l'information potentiellement rentable, l'information sémiologique diffuse et l'information relationnelle sont de celles-ci.

L'information potentiellement rentable possède un fort contenu qualitatif, elle est du ressort de l'individu qui peut profiter ou non de ce type d'information pour mieux anticiper un mouvement, pour orienter une décision. Elle constitue en quelque sorte une information officieuse, une interprétation

des schémas structurants qui peut revêtir différentes formes et conduire à différentes utilisations.

A l'opposé de l'information sémiologique dominante, les individus vont se créer des référentiels spécifiques, qui peuvent certes intégrer une partie des valeurs véhiculées par la régulation, mais vont essentiellement se situer par rapport à d'autres valeurs, auxquelles peuvent adhérer un ou plusieurs individus. Il pourrait exister autant de référentiels que d'individus mais, dans la réalité, ceux-ci sont le plus souvent réunis au sein de sous-groupes par un sentiment d'appartenance et de reconnaissance en des valeurs communes. On parle, dans ce cas, d'information sémiologique diffuse.

L'information relationnelle symbolise la simple relation entre deux individus. Il est fort délicat de disséquer cette composante de la décision qui se situe le plus souvent dans le domaine de non-dit, mais son existence irréfutable oblige à sa reconnaissance. Présente dans toute relation, toute décision, elle ne s'analyse pas en termes de construction intellectuelle pensée mais en termes de ressenti, de vécu, d'inexplicable. C'est par ce niveau d'information que les hommes et les organisations atteignent à l'irrationnel (32). L'information relationnelle n'est pas a priori porteuse de pouvoir ou finalisée mais, comme le soulignent M. CROZIER et E. FRIEDBERG : *Le pouvoir est une dimension fondamentale et inéluctable de toute relation sociale (...). Car le pouvoir constitue un mécanisme quotidien de notre existence sociale que nous utilisons sans cesse dans nos rapports avec nos amis, nos collègues, notre famille...* (33).

Leur capacité à mettre en péril la normalisation imposée par la régulation dépend non seulement de leur poids et des armes dont les équilibres disposent, mais également des rapports qu'elles entretiennent avec l'ordre dominant. Une interrelation complexe existe donc entre équilibres et régulations, et ces deux mondes ne peuvent être isolés par des frontières étanches et immuables, car des influences réciproques vont garantir, au cours du temps, la qualité de leurs échanges.

Si la régulation doit limiter l'essor d'équilibres prometteuses d'ordres différents et, a priori, facteurs de désordre, elle doit, dans le même temps, les prendre en compte, voire au besoin les récupérer, si elle veut survivre et se stabiliser. Les stratégies régulatrices sont donc amenées à évoluer en fonction des informations reçues et émises par les équilibres. Parallèlement, les équilibres n'existent qu'en référence à un modèle dominant qui leur apparaît contraignant mais sur lequel elles peuvent agir en le contaminant. *Le système social est une structure dissipatrice qui engendre un ordre (néguentropie) au prix d'entropies variées introduites dans le milieu. La situation plus ou moins durable appelée équilibre se comprend dans le monde des équilibres* (34).

Ainsi toute régulation peut donc être considérée à ses origines comme le fait d'équilibres qui, parvenues à un certain stade d'influence par rapport à d'autres, imposent momentanément leur ordre pour devenir régulatrices. Il en va ainsi d'une technique innovante, adoptée et généralisée, et qui conduit à modifier partiellement ou totalement un système de production ainsi que les relations qu'il entretient avec l'espace. De nombreux exemples témoignent en effet de ces bouleversements qui, de la révolution industrielle aux progrès

accomplis dans le domaine des transferts (35), des communications et de l'informatique, ont contribué à transformer non seulement l'économie mais aussi les modes de vie et les cadres spatiaux des zones de création, de diffusion et d'implantation des technologies nouvelles.

Les rapports entre équilibérations et régulations s'inscrivent donc dans une perspective dynamique et évolutive qui autorise la prise en compte du changement. Il faut bien voir que le pouvoir régulateur n'est pas unique, même s'il autorise un ordre singulier, de même les équilibérations sont multivariées et traduisent des volontés différentes. C'est pourquoi les interactions entre équilibérations et régulations devront être perçues à deux niveaux distincts : l'un à un niveau intéressant chacune des sphères prise à un stade d'organisation particulier, l'autre à un niveau global concernant le territoire en liaison avec son environnement.

L'AFFRONTLEMENT DES ENJEUX ET LA VIE DU TERRITOIRE

Espace vécu, perçu, représenté, approprié, informé, le territoire n'est ni unique, ni homogène mais multiple et éclaté.

De l'Etat à l'individu, tous les acteurs vont être susceptibles de produire du territoire et, pour ce faire, chacun va déployer une stratégie distinctive. *En s'appropriant concrètement ou abstraitement un espace, l'acteur territorialise l'espace (...). Tout projet dans l'espace qui s'exprime par une représentation révèle l'image souhaitée d'un territoire, lieu de relations* (36). C'est donc à travers sa dynamique informationnelle que nous allons repérer la dynamique du territoire en recourant au cadre général d'interprétation issu du modèle *équilibrations-régulation*.

Il ne s'agit pas ici d'identifier de façon exhaustive les multiples liaisons qui concourent à la structuration spatiale mais d'explorer celles qui sont susceptibles de nous éclairer sur les nouveaux rapports pressentis entre les hommes et les espaces et dont les "nouveaux espaces dynamiques" portent l'illustration.

Le système territorial proposé est doté de quatre niveaux d'organisation qu'il est nécessaire de définir. Pour ce faire et compte tenu du mode d'investigation retenu, chacun d'eux sera caractérisé, non pas en fonction des éléments même qui le composent mais eu égard aux liens qui lient les uns aux autres ces éléments "inférieurs", même les plus éloignés ou les plus différents, et contribuent, dans un climat de conflit ou de coopération, à façonner chacune des sphères susceptible de participer à l'organisation du développement. Celles-ci seront donc restituées par rapport à l'enjeu qui contribue à les former ou à les déformer et qui s'impose, à un moment donné, à l'ensemble du territoire.

S'il est bien difficile de préciser les limites d'un territoire en raison de la complexité des éléments qui le composent, les analyses concrètes qu'on peut y pratiquer sont le plus souvent subordonnées aux divisions administratives existantes, celles-ci constituant le *cadre le plus pratique et souvent le seul possible pour le rassemblement de données statistiques* (37). L'importance

évidente prise par l'administration, relais de l'Etat, dans la codification territoriale et donc, dans la perception *chiffrée* que chaque acteur peut se forger d'un territoire, nous amène tout naturellement à nous pencher en premier lieu sur la sphère que nous avons dénommée *politique* et ceci, même si le champ d'analyse retenu ne coïncide pas nécessairement avec l'idée que nous nous faisons du territoire.

L'ENJEU POLITIQUE

La sphère politique regroupe les responsables élus ou administrateurs et peut être étendue jusqu'à englober les acteurs relevant de la formation et de la culture. Elle a pour fonction spécifique d'assurer la cohésion de la société et la cohérence de l'ordre social. Si l'Etat, en tant que coeur du système politique, est un point de passage obligé de l'analyse des stratégies politiques territorialisées, il n'est pas l'unique pouvoir à tenter d'asseoir son emprise territoriale : les collectivités locales, les syndicats, les partis politiques, les groupes de pression les plus divers, les associations sont autant de relais qui vont participer au jeu relationnel complexe de la sphère politique. Il en va de même de la C.E.E. dont l'un des objectifs est, rappelons-le, de *promouvoir et renforcer la cohésion économique et sociale dans la Communauté en introduisant un certain nombre d'actions, à mettre en oeuvre dans le cadre d'un partenariat entre les Etats-membres et les régions* (38).

Longtemps considéré comme l'acteur suprême de la régulation, l'Etat cristallise les représentations sociales dominantes. Ses actions visent à maintenir l'ordre et l'unité et il doit de ce fait lutter contre les inégalités que celles-ci aient un caractère social ou spatial. Les fractures qui se font jour entre banlieues et centres-villes, les disparités entre régions, les difficultés du monde agricole, les exclusions du marché du travail sont autant de phénomènes perçus par une majorité de citoyens comme des désordres qu'il convient de canaliser sous couvert de solidarité et en accord avec le principe d'"égalité" de notre devise républicaine. L'Etat impose donc, de façon plus ou moins autoritaire, consciente ou volontariste, selon les périodes, sa propre conception de l'aménagement et du développement du territoire national qui constitue son espace de référence. Ses interventions qui peuvent revêtir diverses formes fondent son existence et lui assurent pérennité et survie.

Censé représenter l'intérêt général, il dispose de moyens de normalisation privilégiés qui lui permettent de propager efficacement les valeurs dominantes. Informations normées et sémiologiques entrent à l'évidence dans ce processus de contrôle, de quantification, de codification, de programmation du territoire et les vecteurs par lesquels elles transitent sont multiples (INSEE, DATAR...)...

Soucieux de diversifier ses sources d'information afin de discipliner les flux périphériques et d'intégrer leurs revendications dans son propre discours, l'Etat peut aussi modifier son appareil administratif. C'est ainsi que l'on assiste à une recrudescence, aux côtés d'administrations traditionnelles, d'administrations de mission ayant une compétence transversale, généralement directement rattachées au premier ministre, composées d'un faible nombre de fonctionnaires

ou de chargés de mission et qui ont plus un rôle d'animation, de concertation, de montage de projets que de suivi de l'action (Commission Nationale de Développement Social des Quartiers, Banlieues 89...). Par crainte de débordements, le pouvoir régulateur investit donc le "terrain" de la contestation et répond en cela à une volonté de participation d'individus qui remettent en cause ses formes traditionnelles d'exercice.

De plus, le pouvoir de l'Etat s'exerce par médiation sur des points d'ancrage territoriaux qui lui sont nécessaires au contrôle des populations, de leur mobilité, de l'émergence de contre-pouvoirs. Jusqu'aux années 80, les collectivités locales pouvaient être considérées comme des relais de gestion entre l'échelon local et l'Etat, asseyant l'autorité du pouvoir central. Elles imposaient alors un code de l'espace proposant une représentation unifiée et harmonieuse de la société en recourant aux armes informationnelles de la régulation. Toutefois, et bien que soumises au principe de l'intérêt national, elles disposent désormais d'une certaine marge de manoeuvre, d'ailleurs renforcée depuis la loi du 2 mars 1982, qui leur offre la possibilité d'intervenir plus largement, dans le domaine économique notamment. Elles sont en mesure d'avoir des relations partenariales avec les services extérieurs de l'Etat, ce dont les contrats de plan Etat-région témoignent concrètement.

Ces transformations, définissant de nouveaux rôles tant pour les collectivités locales que pour l'Etat et visant à parvenir à un nouvel équilibre de leurs pouvoirs respectifs, montrent, en tout cas, combien *les systèmes politiques accumulent de larges répertoires de mécanismes grâce auxquels ils s'efforcent de s'adapter à leur environnement. Grâce à eux, ils peuvent transformer leur structure interne et même modeler leurs objectifs fondamentaux* (39).

Ce faisant, les collectivités locales ont désormais en charge des secteurs stratégiques de l'action publique et ont, pour cela, reçu des moyens supplémentaires en capacités financières et en ressources humaines. Détournant à leur profit les normes émises, elles vont agir dans leur périmètre d'action en s'appuyant, d'une part, sur des informations qualifiées de potentiellement rentables. La possibilité dont elles disposent de prendre des initiatives qui relèvent de l'aménagement, entrant ainsi en concurrence directe avec l'Etat, en constitue un exemple. Par ailleurs, elles utilisent également des informations sémiologiques diffuses suscitant des référentiels directement liés à l'espace sur lequel elles exercent leur autorité. Il en va ainsi des politiques de communication mises en place par les villes, voire les régions et même les départements, à l'aide d'une production symbolique, déclinée aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du territoire sur lequel l'élu local a le pouvoir et le devoir d'agir.

De la même façon, à un moment où toute réflexion sur le devenir de la France ne peut se faire sans référence à l'Europe, les responsables locaux ont rapidement compris tout l'intérêt qu'il pouvait y avoir pour eux à se faire entendre des autorités de Bruxelles, tout en étant eux-mêmes informés le plus rapidement possible des décisions qui peuvent y être prises. Les progrès de la construction communautaire ont donc conduit les collectivités locales à faire des choix stratégiques et organisationnels (associations de régions, représentants, antennes...), destinés à accroître leur compétitivité et leur positionnement dans

l'espace européen. Le bras de fer engagé entre l'Europe, les Etats, les régions est caractéristique des rapports régulation-équilibre où le territoire en tant qu'enjeu suscite des luttes-concours, des conflits, des alliances, évoluant dans le temps, ainsi que dans l'espace.

Mais les collectivités locales ne sont pas seules à jouer un rôle équilibrateur et d'autres organismes, généralement tournés vers la défense d'intérêts communs (syndicats, associations...), participent à la formation de ce tissu institutionnel complexe. Dotés d'un rôle indéniable dans la dynamique même des stratégies politiques régulatrices, ils vont peser de tout leurs poids, au demeurant variable, pour donner à la sphère politique une configuration, des objectifs et des moyens d'action propres au territoire concerné.

Si certains acteurs, tels que ceux que nous venons d'évoquer, font du territoire un enjeu politique, ils participent également à la structuration d'une autre sphère dont la finalité est toute autre et revêt cette fois un caractère économique. Ainsi, après l'enjeu politique que nous n'avons fait qu'effleurer, il va être question de cerner l'enjeu économique inscrit au coeur du territoire et qui participe à son organisation.

L'ENJEU ECONOMIQUE

Pour F. PERROUX, *l'acte économique est défini : la lutte ou le concours (typiquement la lutte-concours) par quoi un individu ou un groupe acquiert et emploie des choses comptabilisables... c'est-à-dire ordonnables dans le dessein de mettre au jour un avantage net, par la comparaison du coût et du résultat* (40).

Les formes d'organisation territoriale ne peuvent échapper à une logique privilégiant l'accroissement des richesses en vue d'une redistribution. *Compte tenu du niveau des connaissances techniques, de la qualité de la main-d'oeuvre, de l'efficacité de l'organisation, l'économie a des capacités plus ou moins développées à répondre aux demandes, utiliser les ressources de la collectivité, redistribuer convenablement les produits. Elle peut s'adapter bien ou moins bien aux variations de l'environnement* (41).

Longtemps compacte et dominée par de grandes unités industrielles qui véhiculaient la toute puissance régulatrice en matière économique, la sphère productive est animée de spasmes qui remettent en cause l'ordre établi jusqu'alors.

L'attitude spécifique des grandes entreprises en période de crise participe à l'affaiblissement de leur hégémonie. L'incertitude quant à l'avenir les oblige à réaménager leurs structures et leurs stratégies dans le sens d'une plus grande flexibilité (42). Leur perte d'efficacité, notamment en matière d'emploi, depuis le début des années 70, les contraint à intégrer des comportements qui sont l'apanage des petites et moyennes entreprises autrefois assimilables à des forces équilibratrices. Ces dernières, de par leur taille réduite, disposent en effet d'une souplesse importante qui se traduit par une meilleure utilisation des ressources locales entraînant une capacité d'innovation effective assortie d'une dynamique

forte.

La lecture de *l'économie* ne passe donc plus seulement par l'analyse des grandes unités productives mais se doit de considérer les relations complexes entre grandes entreprises et PME, relations qui ne se réduisent pas nécessairement à l'archétype de la sous-traitance. Comme le note X. GREFFE, *il n'est plus possible de faire une prospective territoriale sans tenir compte des PME* (43).

Parallèlement, *nous vivons actuellement à l'échelle planétaire, une phase de transition structurelle profonde qui signe la fin de la révolution industrielle classique et ouvre la voie pour une nouvelle "économie des services"* (44). Principal moteur de la richesse des nations pendant 200 ans, le processus d'industrialisation a longtemps focalisé toute l'attention des économistes. Or, depuis plusieurs décennies, l'essentiel des innovations et des possibilités d'accroître la richesse économique s'est déplacé en direction des activités de service qui se développent aujourd'hui de façon considérable. Longtemps considéré comme un secteur à basse productivité servant de réservoir pour absorber les excédents de main-d'oeuvre qui ne pouvaient s'employer dans les secteurs primaire et secondaire, le tertiaire joue désormais un rôle prépondérant et accompagne et soutient l'activité de production (45).

Au sein de ces services devenus indispensables, la formation, dispensatrice de flux immatériels que sont le savoir et le savoir-faire, occupe une place particulière dont témoigne la multiplication des écrits la concernant. Ainsi, pour J.P. de GAUDEMAR, *il n'est plus possible de penser le développement régional sans se préoccuper de la formation des hommes* (46). Tout projet économique collectif est largement subordonné aux ressources, notamment humaines, dont peuvent disposer les entreprises, ainsi la formation apparaît bien comme l'un des enjeux économiques susceptibles de façonner le territoire.

Grâce aux lois de décentralisation, les collectivités locales, les entreprises, les salariés peuvent désormais s'organiser autour de cette question, plus exactement en ce qui concerne la formation dite continue, en vue de répondre aux besoins qui leur sont propres, donc selon la taille des entreprises situées sur le territoire, le niveau de qualification de la main-d'oeuvre locale, les formes de l'emploi, les savoir-faire existants et compte tenu des anticipations qu'ils font de leurs besoins à venir (47). Les rapports qu'ils entretiennent entre eux conditionnent à l'évidence l'émergence d'organisations territoriales spécifiques marquées par des énergies, des forces, des imaginations différenciées et au pouvoir variable.

Les collectivités locales, tout comme dans la sphère politique, jouent ici un rôle de tout premier plan. Elles représentent désormais un poids économique considérable dans l'économie nationale. Leurs domaines de compétence se sont enrichis, le niveau de leur budget atteint la moitié de celui de l'Etat, les investissements qu'elles réalisent sont en constante augmentation, leur implication dans l'activité du pays va croissant (48). Les collectivités locales agissent désormais sur la prospérité économique de leur territoire de compétence et rivalisent aujourd'hui dans la mise en valeur de leurs spécificités,

de leurs potentialités propres. En cela, des rapports de pouvoir, parfois teintés de connivence, s'instaurent donc non seulement entre les collectivités locales mêmes, en vue d'offrir l'image et les opportunités les plus attractives possibles, mais également entre les collectivités locales et les entreprises potentiellement attractives, chacune d'elles tentant d'infléchir à son avantage les stratégies de l'autre.

Par ailleurs, *l'économique n'est pas faite que de relations impersonnelles, abstraites qui ont la recherche du gain pour seul mobile (...). La seule dimension formelle -ou économique- n'épuise pas la description d'une organisation productive. Celle-ci engendre forcément des liens personnels qui, assis sur la confiance, des normes d'équité, voire le don, empruntent à des socialités non exclusivement marchandes* (49). A travers ces remarques de R. FRYDMAN, nous entrevoyons les liens qu'entretiennent entre elles la sphère économique et la sphère que nous dénommons sociale. D'ailleurs, les statistiques ne révèlent-elles pas, par exemple, que de nombreuses PME sont créées par des chômeurs ? La formation ne répond-elle pas à une demande économique et tout à la fois à une demande sociale ? Les exemples sont nombreux et soulignent l'importance de s'interroger sur l'aspect social de la composition organisationnelle du territoire et de sa dynamique. L'enjeu social et les références qu'il implique en termes de valeur et de rationalité supposent donc une investigation, au même titre que l'économie.

L'ENJEU SOCIAL

L'acteur, l'individu, tel que le définit la théorie néoclassique, agit hors de tout jeu social effectif ou, plus exactement, il n'est pas en mesure de manifester un comportement singulier par rapport aux règles sociales définies par le marché. Or, l'individu agit dans un contexte social, familial, communautaire, variant dans le temps et dans l'espace, plus ou moins contraignant, plus ou moins pesant. Les prix ne sont donc pas les seuls repères de l'action et de la rationalité instrumentale, calculatrice, n'est pas le seul guide des comportements. L'action, pour économique qu'elle soit, est articulée par différentes valeurs, parfois concordantes, parfois contradictoires, dont l'une ou l'autre peut émerger à un moment donné pour apparaître dominante sans pour autant être intelligible indépendamment des autres. Bien que s'inscrivant dans le marché, l'enjeu social peut trouver sa justification à l'extérieur de celui-ci. R. FRYDMAN (50) cite, à cet égard, en exemple les Etats qui, comme le Japon ou l'Allemagne, ont, de longue date, connu les performances économiques les plus hautes mais qui sont aussi de ceux où les valeurs communautaires, familiales et nationales sont les plus manifestes.

La sphère sociale acquiert une spécificité par le fait qu'elle s'attache à l'individu, au comportement individuel, à ce qui fait l'individu en tant qu'être unique. Sa prise en compte au cœur de l'organisation territoriale permet de concilier une approche globale et une approche des entités individuelles et donc, comme nous y invite A. TOURAINÉ, *d'opposer à l'individu consommateur de normes et d'institutions sociales, l'individu producteur de cette vie sociale et de ses changements* (51). En cela, c'est le propre pouvoir, fut-il minime, de toute entité individualisée qui est ici reconsidéré et qui fait que *chaque être vivant est*

une manière plus ou moins originale de se débattre avec le milieu, de sorte que les variantes individuelles des formes d'adaptation propres au groupe d'appartenance sont nombreuses (52).

Il va sans dire qu'il est hors de notre portée de répertorier tous les comportements individuels qui fondent une société, tant ceux-ci sont variés et multidimensionnels. Il est possible toutefois de repérer, à l'aide de certains signes, l'apparition d'un changement comportemental des individus ou, tout au moins, de certaines catégories d'individus.

Les migrations, par exemple, sont autant d'indices qui traduisent aujourd'hui la prise en compte par les individus de valeurs nouvelles, même si les anciennes ne sont pas nécessairement évincées de leur univers décisionnel.

Les schémas théoriques traditionnels prévalant pendant la période de forte croissance, nous ont en effet appris que les mouvements de population, généralement perçus comme des flux campagne-ville, étaient le plus souvent motivés par la recherche d'un emploi. Ce modèle perd aujourd'hui de sa puissance explicative, les migrations s'organisant autour de motivations plus larges.

De multiples travaux remettent aujourd'hui en cause la liaison *marché du travail-dynamique des migrations*, car faisant état de comportements pour le moins équivoques par rapport au modèle traditionnel. Il est en effet possible d'observer des déplacements (non seulement en France, mais plus largement en Europe), qui vont bénéficier à des espaces jugés peu attractifs si l'on s'en tient à leurs caractéristiques économiques et aux spécificités de leur marché du travail. Il en va ainsi de l'espace rural accueillant désormais des hommes et des femmes qui, à travers leur changement de résidence, manifestent des désirs, des attitudes particulières infirmant l'hypothèse stricte de rationalité économique (53). Peu motivés par une recherche de gain maximal, privilégiant des exigences familiales plutôt que professionnelles, préférant des emplois intégrés aux habitudes et aux moeurs rurales et un statut de travail indépendant, ils font preuve d'une volonté de rompre avec le passé en tentant un genre de vie moins commun qu'ils estiment plus gratifiant. A travers les risques qu'ils encourent en rejoignant un milieu d'accueil fragilisé, tant sur le plan économique que social, ils manifestent leur refus d'une solution unique, collective, évidente, lui substituant des choix alternatifs qui montrent à quel point *les choix ne sont ni simples, ni unidimensionnels, ni instantanés mais complexes, multidimensionnels, séquentiels (54).*

S'il ne s'agit pas pour nous de nier l'existence d'une certaine rationalité économique fondée sur le travail, on peut désormais penser que certains déterminants plutôt qualitatifs vont orienter les stratégies individuelles de localisation. L'approche des comportements par des éléments subjectifs tels que le cadre de vie (*pays, climat, environnement...*) ou encore le mode de vie (*relations au travail, aux loisirs, à la culture, habitat, réseau relationnel...*) rend compte de rouages et de mécanismes nouveaux qui dynamisent les populations au-delà des normes et des logiques plus ou moins imposées.

Nous percevons là le rôle primordial joué par l'information

relationnelle, même si elle est rarement prise en considération de façon explicite dans les analyses portant sur le développement territorial. Bien qu'englobant et englobée dans les autres types d'information, elle a, dans cette optique, un intérêt tout particulier, car elle nous autorise à évoquer l'irrationnel, la pulsion, le non-dit qui est chez tout individu et qui oriente ses choix, même les plus rationnels en apparence. L'avenir du territoire dépend, pour une large part, de la façon dont il sera perçu, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, à travers ce filtre symbolique individuel. Ses responsables sont donc contraints d'intégrer ce niveau de perception dans leur propre stratégie, de façonner leur concret dans ce sens et surtout d'encourager une image, un éclairage de leur territoire coïncidant avec ces aspirations nouvelles. En s'appropriant ces arcanes de l'imaginaire, a priori équilibrateurs, pour les recomposer en information sémiologique régulatrice, les décideurs servent leur propre image et le développement économique du territoire géré par eux.

Si la sphère sociale s'ouvre largement sur le politique, l'économique, elle prend également place dans le temps et dans l'espace : ses mouvements, donc ses déplacements sont là pour le démontrer. Plus largement, le territoire et les perspectives économiques, politiques et sociales qu'il suppose, repose sur une prise de conscience de *sa figure* et de *sa firme*, donc de son espace. Pour R. LEDRUT, *toutes les collectivités ont par nature une forme et une figure comme n'importe quel être : animal, plante, cristal ou atome* (55). La collectivité territoriale ne fait pas exception et l'espace intervient dans la constitution de l'identité collective du territoire. L'organisation de ce dernier est alors subordonnée à un quatrième enjeu, lié aux précédents et qui, bien que souvent négligé, n'en est pas moins déterminant.

L'ENJEU SPATIAL

Mariage de la nature et de l'histoire, la sphère spatiale donne au territoire la dimension spatio-temporelle qui lui est due. *Toute forme de la matière a une histoire ou mieux encore, elle est son histoire* (56). Souvent négligé ou méconnu, l'espace joue pourtant un rôle prépondérant dans la constitution de l'entité territoriale, des projets qui l'animent et de la perception que l'on s'en fait tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de celle-ci.

L'espace est considéré ici comme milieu naturel façonné au cours des siècles. Construit par le temps, l'espace naturel va revêtir une forme particulière suscitée par des structures politiques, économiques et sociales antérieures. Les formes spatiales, une fois produites par les actions différentielles des individus et des groupes sur leur cadre physique, sont repérables à un niveau concret, voire quantifiable et affichent, dans le même temps, une capacité à renvoyer certains éléments symboliques qui leur confèrent des possibilités d'action indéniables. Ainsi que le souligne W. ISARD, *ce ne sont pas l'espace et le temps "réels" qui forment les décisions des firmes, des consommateurs, des pouvoirs exécutifs, législatifs et judiciaires, mais les espaces et les temps "perçus", c'est-à-dire les cartes mentales et leurs transformations dans le temps* (57).

Ses contours historiques étant modelés au fil du temps par une gamme de

stratégies opératoires successives, l'espace va à son tour s'imposer en tant qu'acteur et influencer sur le champ d'intervention des autres protagonistes du développement. A. RALLET écrit qu'*il intervient comme un acteur, sujet actif du développement*, en reconnaissant, quelques lignes plus loin, que si l'on veut analyser son rôle *la tâche n'est pas facile, obligeant dans tous les cas l'économiste à sortir des sentiers battus de sa discipline* (58).

L'espace c'est en quelque sorte la mémoire du territoire, des enjeux multiples qui ont contribué à le former ou à le déformer. L'espace est un construit et non pas une simple donnée d'essence géographique. L'enjeu spatial apparaît comme l'assemblage d'enjeux passés qui ressurgit au présent et auquel les actions et projets du moment doivent s'accomoder et, au besoin, intégrer au coeur de leurs stratégies. Ainsi toute opération d'aménagement ne peut s'effacer d'un revers de la main et l'irrigation d'une zone ou la construction d'un barrage ont des conséquences plus ou moins durables. De la même façon, l'inscription de telle ou telle activité économique contribue à transformer en profondeur son espace d'accueil.

Les équipements, le type d'habitat qu'il abrite, la qualité de son environnement, son degré d'urbanisation, sa population, ses activités sont autant de caractéristiques nées, parfois, dans un passé lointain et qui contribuent à identifier l'espace. A ce titre, il véhicule un certain nombre d'informations qui vont interférer avec celles des autres acteurs. Ainsi, l'espace ne réagit pas mécaniquement aux sollicitations dont il est l'objet et peut offrir une certaine résistance. Les projets mettant en cause sa perception commune, la personnalité culturelle qu'il promet, peuvent susciter des réactions, voire même soulever des passions. Le discours relatif à l'environnement, le refus de l'aménagement d'un barrage, le rejet de l'implantation d'une entreprise pourtant créatrice d'emplois sont autant de manifestations caractéristiques de l'enjeu spatial.

La dialectique "équilibre-régulation" entre dans cet enjeu à deux niveaux : d'abord au passé où sa dynamique produit un espace original reflétant les conflits, les coopérations qui l'ont modelé, ensuite entre passé et présent où des stratégies multiples se conjuguent en vue de sa conservation (59) ou de sa transformation. Ainsi, l'enjeu spatial permet de lier tous les autres enjeux à travers le temps ; la liaison dans l'instant s'opérant au niveau même du territoire.

De ces dépendances mutuelles entre le politique, l'économique, le spatial et le social naît une organisation territoriale du développement dépassant à son tour l'échelon des simples sphères et forgeant une réalité spécifique pour chacun des territoires.

Le territoire, et dialectiquement *l'ailleurs* et *le dehors* qu'il délimite, se décrit à plusieurs niveaux.

- Le niveau réel des structures existantes héritées d'un passé de décisions administratives, de choix de localisation individuels ou émanant d'entreprises. C'est le territoire concret, quantifiable. Il porte en lui des structures d'accueil plus ou moins sophistiquées, susceptibles de générer des "synergies" (60) qui ont des effets économiques spécifiques (économies et déséconomies externes,

diffusion des innovations).

- Le niveau symbolique d'une image dominante qui s'y attache et qui peut être favorable et attractive ou, au contraire, démobilisante et répulsive. C'est le territoire de l'imaginaire qui informe la décision, oriente les choix, relativise l'action. Ce niveau fait, en réalité, référence aux déterminants subjectifs qui fondent les choix de localisation. Qu'importe en effet une structure d'accueil favorable si les images intégrées par les décideurs s'avèrent négatives ?

- Le niveau du potentiel, souvent lié au niveau symbolique qui, réellement ou virtuellement, paraît aux décideurs politiques ou économiques, aux individus en général comme le territoire du possible, des opportunités, de l'avenir. Si ce territoire "des occasions" peut être produit volontairement, comme par exemple dans le cas des technopoles, il peut aussi se référer à une production symbolique non finalisée a priori. Le territoire rural, choisi pour le mode et le cadre de vie, l'habitat, la façon de vivre qu'il suppose, fournit l'exemple d'un territoire désiré pour ce qu'il paraît être, pour les possibilités de travailler et de vivre autrement qu'il paraît offrir. Sa rentabilité n'est alors pas déclinée consciemment.

- Le niveau relationnel, ambigu et profond, où le vécu s'accroche à l'inconscient. C'est le territoire de l'instinct, de la pulsion. Le territoire *ne peut se comprendre dans toute sa cohérence que si l'on ajoute aux apports antérieurs cet ultime ciment de relations vécues, c'est-à-dire assimilées ou non au plus profond de l'intimité psychologique de chacun* (61). Lié à des valeurs personnelles peu "lisibles", ce territoire a des facettes aussi nombreuses, variées et multifformes que peuvent l'être les hommes dont les comportements diffèrent selon les âges, les sexes, les situations sociales, les caractères.

La compréhension de l'organisation territoriale, de la diversité et de la complexité qu'elle implique et, partant, du projet de développement initié par elle, suppose que soient pris en compte tous ces aspects. Le territoire ne forme pas une combinaison figée. Il se transforme, se modifie, évolue. Toute variation de la population par un mouvement naturel ou migratoire, tout changement institutionnel, toute introduction d'une nouvelle technique, d'une nouvelle forme d'énergie, toute transformation de la société peuvent modifier de proche en proche les techniques, les rapports d'investissements, les entreprises, les emplois, le milieu, la culture, la société, l'environnement, le paysage du territoire et la perception que les hommes en ont. Pour autant, il ne réagit pas mécaniquement aux sollicitations de la nouveauté et de l'extérieur et peut filtrer, sélectionner les apports exogènes qui ne lui apparaissent pas économiquement profitables, culturellement, sociologiquement acceptables, compte tenu des valeurs qui lui sont propres. La qualité de son développement passe par un équilibre entre ses résistances, ses refus et le mouvement conjoint ou conflictuel des ensembles sociaux, spatiaux, politiques, économiques qui le construisent ou le détruisent. Parfois il y a compatibilité et c'est le développement harmonieux, parfois, il y a rejet, contradiction et, en conséquence, un développement fragilisé, une déstabilisation pouvant aboutir à une marginalisation, une menace.

Le système territorial, avancé en réponse à notre questionnement initial, est une manière de faire face à une réalité qui impose ses variétés et ses

changements et invalide, du même coup, toute tentation explicative mécaniste et unique, censée aller de soi en tout temps et en tout lieu.

A travers la prise en considération d'un équilibre mouvant et évolutif qui s'instaure entre les différents pouvoirs visant à acquérir le contrôle de leur espace d'exercice, l'approche territoriale permet à l'analyse des mutations socio-économiques contemporaines de gagner en dimension, en densité et en épaisseur, et de s'inscrire dans la perspective de l'évolution et du changement.

Elle se situe, en outre, à un niveau de perception supposant une réconciliation possible entre la micro-économie et la macro-économie. Reconnaître à tout individu, qu'il soit producteur, consommateur, électeur, élu, membre d'une association..., une capacité, fut-elle minime, à infléchir par ses décisions, ses actes, ses refus, le devenir de l'ensemble du territoire autorise, en effet, un va-et-vient entre des attitudes singulières mais identifiables et des phénomènes envisagés "d'un point de vue global".

Enfin, le modèle construit réhabilite l'espace en tant qu'acteur du développement. Il souligne le rôle joué par un espace inscrivant sa propre stratégie au coeur du territoire, influant ainsi sur le champ d'intervention des autres protagonistes du développement. En cela, le territoire conceptualisé relève autant de l'économie spatiale, entendue à travers les théories de la localisation des hommes et des activités, que des économies régionales, urbaines, rurales proprement dites.

Pour autant le système territorial ne saurait résoudre à lui seul toutes les questions et n'a de valeur que relativement aux réalités qu'il se propose d'éclairer. De même, il ne peut être envisagé comme un objectif d'investigation suffisant. Reste encore à lire, c'est-à-dire à identifier et surtout à mesurer, à expliciter les différentes liaisons qui orientent la trajectoire d'un territoire dans la continuité, le rattrapage ou le renversement.

RESUME

De profondes transformations bouleversent aujourd'hui notre organisation spatio-économique, non seulement en France mais aussi au-delà de nos frontières. Des comportements spatiaux nouveaux, paraissant rompre avec les logiques de localisation traditionnelles, nous invitent en effet à envisager des pistes de réflexion originales en vue de systématiser les orientations actuelles.

Privilégier un éclairage théorique multidisciplinaire à travers la référence au "territoire" apparaît opportun si l'on veut intégrer le nouveau dialogue qui se noue désormais entre l'homme, l'économie et l'espace.

Réconciliant les conceptions fonctionnelles et territoriales du développement, le modèle proposé réhabilite l'espace, façonné par l'histoire, en tant qu'acteur du développement. L'espace inscrit alors sa propre stratégie dans tout système de développement au même titre que la société, l'économie et la gestion institutionnelle.

SUMMARY

Nowadays deep transformations disrupt our spatial and economic organisation, not only in France but also outside our frontiers. New spatial behaviours, at odds with traditional logics of location, imply to consider original ways of reflection, with the intention of systematizing present orientations.

To opt for a multidisciplinary reading, through the idea of "territory", seems to be a suitable approach with a view to give an account of the dialogue emerging between the human being, the space area and the economy.

Reconciling functional and territorial conceptions of development, the proposed pattern reinstates space, fashioned by history as development actor. The study of the space area writes down its own strategy in every development system in the same way as society, economy and institutional management.

NOTES

(1) Pour les uns, il est question de La France Inverse (voir *"La France Inverse ? Les régions en mutation"*, par R. UHRICH, Economica, Paris, 1987), pour d'autres il s'agit de *"La revanche du Sud"* (par A. BERGER, J. CATANZANO, J.D. FORNAIRON, J. ROUZIER, Ed. L'Harmattan, 1988).

(2) Voir B. KAYSER *"La renaissance rurale, sociologie des campagnes du monde occidental"*, série Sociologie, Armand Colin, Paris, 1990, 316 pages et J. CATANZANO *"Retour vers l'arrière-pays, les migrations en Languedoc-Roussillon"*, Cahiers de l'Economie Méridionale, n° 9, 1987, 358 pages.

(3) Voir J. VAN DIJK, H. FOLMER, H.W. Jr. HERZOG, M.A. SCHLOTTMANN (ed.), *"Migration and labor market adjustment"*, Kluwer Academy Publishers, Dordrecht/Boston/London, 1989, 306 pages, M. SINZ *"Le glissement Nord-Sud et le développement urbain en RFA"*, in Revue de l'Economie Méridionale, vol. 36, n° 144, 4/1988, pp. 65-73, A. MELERO-GUILLO et J. UNAMUNO-HIERRO *"El desarrollo socioeconómico de España : una huida hacia el sol ?"*, Vème Rencontres ARETHUSE, Montpellier, septembre 1989.

(4) V. THIREAU *"Approche dynamique du développement des régions françaises"*, Revue de l'Economie Méridionale, n° 157, 1992-1, vol. 40.

(5) Ces différents aspects sont abordés, au niveau des régions françaises, dans *"Les fondements de la nouvelle dynamique spatiale"*, par V. THIREAU, Thèse, Université de Montpellier I, juillet 1992. Voir également A. BERGER et J. ROUZIER *"Le modèle Sud et les économies régionales espagnoles"*, in Revue de l'Economie Méridionale, n° 149-150, 1990.

(6) H. BARTOLI *"L'économie multidimensionnelle"*, Economica, 1991, p. 75.

(7) R. PASSET *"L'économie et le vivant"*, Payot, 1978, p. 211.

(8) Voir P. AYDALOT *"Economie régionale et urbaine"*, Economica, 1985, pp. 114-150, où l'auteur décrit les origines et les composantes de ce qu'il appelle "une nébuleuse rassemblant des apports venant d'horizons très divers".

(9) Voir par exemple, R. FRYDMAN *"Le territoire de l'économiste, marché et société marchande"*, Revue Economique n° 1, vol. 43, janvier 1992, pp. 31-54.

(10) *"La méthode, la nature de la nature"*, Tome I, 1977, Seuil, Paris, p. 102. D'autres définitions du système existent, mais celle d'E. MORIN nous est apparue la plus pertinente pour illustrer le cas qui nous intéresse.

(11) *"La méthode, la nature de la nature"*, op. cit., pp. 103-104.

(12) Un squelette, par exemple, est une structure, pas une organisation.

(13) in *"La modélisation des systèmes complexes"*, AFCET Systèmes, Dunod, Paris, 1990, p. 76.

- (14) "Sur la définition de la complexité", in Science et Pratique de la Complexité, Actes du Colloque de Montpellier, mai 1984, UNU-IDATE, La Documentation Française, 1986, p. 85.
- (15) "Les entrées résultent de l'influence de l'environnement sur le système et les sorties de l'action du système sur l'environnement", J.L. LEMOIGNE, "La théorie du système général", PUF, 1977.
- (16) E. MORIN "La nature de la nature", op. cit.
- (17) Voir A. NOY "Approche informationnelle du concept de technopole", Revue de l'Economie Méridionale, vol. 37, n° 148, 4/1989, p. 3-15.
- (18) Ces notions de fermeture et d'ouverture d'un système font référence aux concepts d'entropie et de négentropie que, pour des raisons évidentes, nous n'explicitons pas ici.
- (19) J.L. LEMOIGNE "La modélisation des systèmes complexes", op. cit., p. 18.
- (20) B. PLANQUE "Innovation et développement régional", Economica, Paris, 1983, p. 14.
- (21) H. LEFEBVRE "De l'Etat", Tome I, Collection 10/18.
- (22) M. FOUCAULT "La volonté de savoir", Gallimard, 1976.
- (23) C. L'HUILLIER "Économie, espace, information", Thèse, Montpellier, 21 mai 1987, p. 212.
- (24) F. PERROUX "Unités actives et mathématiques nouvelles. Rénovation de la théorie de l'équilibre général", Dunod, 1975.
- (25) F. PERROUX "L'économie du XXème siècle", PUF, 1964, pp. 400-401.
- (26) G. BATESON "La nature et la pensée", Seuil, 1984, p. 234.
- (27) Ce terme est emprunté à J.L. LEMOIGNE, in "Modélisation des systèmes complexes", op. cit., p. 97.
- (28) C. L'HUILLIER, Thèse, op. cit. - C. L'HUILLIER "L'espace construit informationnel, un regard nouveau sur les questions centre-périphérie", REM, n° 151, 3/1990. CRPEE, Montpellier. A. NOY et J. ROUZIER "Information et structuration de l'espace", Revue de l'Economie Méridionale, n° 116, 1981. A. NOY "Approche informationnelle du concept de technopole. Le cas de Montpellier", REM, 4/1989, n° 148.
- (29) G. CANGUILHEM "Régulation", Encyclopédia Universalis, vol. 14, p. 1, cité in "Espace, territoire et régulation : développement décentralisé et crise de l'espace français", par E. JULLA, Thèse, Toulouse, février 1991, 341 pages.
- (30) F. PERROUX "Unités actives et mathématiques nouvelles", op. cit., p. 34.
- (31) id., op. cit., p. 203.
- (32) Pour plus de précisions, voir J. ATTALI "La parole et l'outil", PUF, 1977.
- (33) M. CROZIER et E. FRIEDBERG "L'acteur et le système", Éditions du Seuil, Paris, 1977, p. 27.
- (34) F. PERROUX "La rénovation de la théorie de l'équilibre économique général", in "L'idée de régulation dans les sciences", Maloine/Doin, 1977, p. 248.
- (35) Voir F. PLASSARD "L'impact territorial des transports à grande vitesse", in "Espace et dynamiques territoriales", sous la direction de P-H. DERYCKE, Economica, Paris, 1992, pp. 243-262.
- (36) C. RAFFESTIN "Pour une géographie du pouvoir", Litec, 1980, pp. 129-130.
- (37) C. LACOUR, J. LAJUGIE, P. DELFAUD "Espace régional et aménagement du territoire", Dalloz, 1985, p. 104.

- (38) *"Les régions dans les années 90"*, 4ème rapport périodique sur la situation et l'évolution socio-économiques des régions de la Communauté, Commission des Communautés Européennes, Direction Générale des Politiques Régionales, Luxembourg, 1991, p. 11.
- (39) D. EASTON *"A system analysis of political life"*, Wiley, New York, 1965, cité in *"Les systèmes du destin"*, J. LESOURNE, Dalloz Economie, 1976, p. 10.
- (40) F. PERRÉUX *"Economie et société, contrainte-échange-don"*, PUF, Paris, 1963, p. 97.
- (41) J. LESOURNE *"Les systèmes du destin"*, op. cit., p. 197.
- (42) À propos des "formes de flexibilité", voir G. BENKO et M. DUNFORD *"Changement structurel et organisation spatiale du système productif"*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 2, 1992, pp. 213-239.
- (43) X. GREFFE *"Territoires en France, les enjeux économiques de la décentralisation"*, Economica, Paris, 1984, p. 76.
- (44) O. GIARINI *"Les conséquences de la complexité en économie : vulnérabilité, risque et rigidité de l'offre"*, in Science et Pratique de la Complexité, op. cit., p. 159.
- (45) Les activités de service représentent aujourd'hui entre 70 et 80 % du coût de tous les produits finals mis à notre disposition.
- (46) Sous la direction de J.P. de GAUDEMAR *"Formation et développement régional en Europe"*, Etudes et Recherches, DATAR, La Documentation Française, 1991, p. 3.
- (47) Voir Z. KHELFAOUI *"Espaces décentralisés et systèmes de formation : la formation professionnelle en région"* et du même auteur *"Economie de la formation dans le fonctionnement de la petite entreprise"*, in Revue de l'Economie Méridionale, vol. 39, n° 154, 2/1991.
- (48) Voir *"Panorama statistique des collectivités locales"*, DATAR, Prospective et territoires, décembre 1991.
- (49) R. FRYDMAN *"Le territoire de l'économiste : marché et société marchande"*, Revue Economique, n° 1, vol. 43, janvier 1992, pp. 31-54.
- (50) op. cit., p. 10.
- (51) A. TOURAINE *"Critique de la modernité"*, Fayard, 1992, p. 272.
- (52) G. CANGUILHEM *"Essai sur quelques problèmes concernant le normal et le pathologique"*, Sirasbourg-Clermont Ferrand, 1943, Thèse de Doctorat en Médecine, cité par H. BARTOLI *"L'économie multidimensionnelle"*, op. cit., p. 176.
- (53) Voir notamment les enquêtes effectuées en 1984 par le Centre Régional de la Productivité et des Etudes Economiques et portant sur la reconquête des arrières-pays languedocien et provençal. J. CATANZANO *"Retour vers l'arrière-pays"*, op. cit. et A. BERGER et J. CATANZANO *"Socio-économie de la reconquête de l'espace rural. Les migrations interrégionales dans l'arrière-pays de Provence-Alpes-Côte d'Azur"*, étude effectuée pour le Conseil Régional de PACA, CRPEE, mai 1985.
- (54) H. BARTOLI *"L'économie multidimensionnelle"*, op. cit., p. 179.
- (55) R. LEDRUT *"Espaces et sociétés"*, in Revue Espace et Société, n° 34-35, juillet-décembre 1980, Anthropos, p. 7.
- (56) M. CASTELLS *"La question urbaine"*, FM/Fondations, Maspero, 1981.
- (57) W. ISARD *"Les axes futurs de la science régionale"*, in Espace et dynamiques territoriales, op. cit., p. 315.
- (58) A. RALLET *"La région et l'analyse économique contemporaine"*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 3, 1988, p. 375.

(59) Voir B. PICON *"L'espace et le temps en Camargue (essai d'écologie sociale)"*, Editions Actes/Sud, 1978, 264 pages.

(60) Pour J.C. PERRIN "La synergie exprime le fait que étant donnée une combinaison de facteurs, le résultat est supérieur à la somme des effets de chacun des facteurs pris séparément ou de ceux de leurs relations deux à deux", in *"Réseaux d'innovation, milieux innovants, développement territorial"*, Revue d'Economie Régionale et Urbaine, n° 3/4, 1991, pp. 343-374.

(61) A. FREMONT *"La région, espace vécu"*, PUF, 1976, p. 91.